






L'enseignant

de l'ARDECHE



N° 89- mai 2009

SOMMAIRE

-  **2** Evaluation CE1 - ENR
-  **3** Formation
-  **4** Second degré
-  **5** Précarité
-  **6** La page UNSA

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas
Le 28 mai 2009



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

MOUVEMENT PREMIER DEGRE : MAIS QUE FAIT LE SYNDICAT MAJORITAIRE ?

Nous avons dit nos craintes quant aux difficultés que ne manqueraient pas de rencontrer les collègues suite à l'application des nouvelles règles du mouvement départemental.

En fait, le chamboulement annoncé prend aujourd'hui la forme d'une vraie rupture.

Les effets désastreux, y compris pour les collègues qui ont un fort barème, sont source d'incompréhensions voire d'écoeurement. La nécessité de service prévaut désormais sur la possibilité d'une mobilité choisie et on peut d'ores et déjà affirmer sans risque de se tromper que le passage d'un mouvement choisi à un mouvement subi aura des conséquences non négligeables sur le fonctionnement du service d'éducation dans notre département.

Le SE-UNSA est à l'origine d'une pétition unitaire que les collègues, qui ont bien compris les risques qui pesaient sur le droit à mobilité, nous ont retournée en grand nombre.

Mais en Ardèche, c'est le SNUipp détient tous les sièges à la CAPD. On ne peut pas douter que les représentants du personnel auront tout tenté pour dénoncer la déréglementation du mouvement en mettant en avant le mépris des collègues, la transparence des opérations ou la nécessaire équité de traitement des situations. Au vu des résultats on peut quand même se demander si les intérêts d'une organisation syndicale qui se plaît à entretenir le mécontentement des collègues n'aura pas pris le dessus sur la défense des droits des personnels. Le chantre de l'opposition parasitaire est aujourd'hui contraint à mettre en place une double information des collègues sans grand intérêt dès lors qu'elle intervient huit jours après que chacun a eu connaissance de son sort à la rentrée prochaine.

Le secrétaire départemental : Alain Mahey



Pas de copié-collé sur les évaluations CM2 du mois de janvier. Pourquoi ?

Les critiques que nous formulions à l'époque sont aujourd'hui caduques : pour les CM2, tous les sujets figurant dans l'évaluation n'avaient pas été traités avec les élèves. Il était donc inacceptable de les mettre automatiquement en échec. En janvier, on voulait être sûrs qu'il n'y aurait pas de publication du palmarès des écoles.

On ne peut donc pas faire en mai comme nous n'avions rien obtenu en janvier.

Rien ne justifie d'appliquer mécaniquement aux évaluations de CE1 la même consigne que celle donnée pour les évaluations de CM2.

Les collègues qui ont appliqué notre consigne n'ont finalement pas eu de retrait de salaire pour service non fait. Nos certitudes juridiques de janvier ne peuvent plus d'actualité aujourd'hui. L'administration pourrait en effet assimiler passation sélective des évaluations et service non fait et donc pratiquer des retraits sur salaire. Pour la mise en œuvre de la prime de 400 euros, nous serons particulièrement vigilants que d'éventuelles frustrations de crise d'autorité ne se transforment pas en situations litigieuses. UNSA Education, le ministre ne peut continuer à multiplier le recours à des précaires pour des missions permanentes. C'est pourquoi, l'UNSA Education exige l'ouverture rapide d'une concertation sur l'exercice de ces missions, leur pérennisation et plus globalement, la politique de contrats aidés dans l'Education nationale.



à nouveau monde, nouveau syndicalisme



www.unsa.org



ECOLES NUMERIQUES RURALES



L'Avis du SE-UNSA

- Le SE-UNSA milite pour la réduction de la fracture numérique.
- Le SE-UNSA approuve donc ce plan qui concourt à atteindre les objectifs fixés par ses mandats en termes d'équipement, de formation et de pilotage pédagogique fort.
- Pour le SE-UNSA, il conviendrait de faire de ce projet un volet du projet d'école à valider en conseil d'école, instance qui regroupe toutes les parties concernées : IEN, enseignants, parents, élus.
- La charge de travail supplémentaire (toutefois limitée, car chaque équipe communiquera ses réalisations dans la mesure de ses possibilités et de ses compétences) est sans doute la rançon du « pilotage pédagogique fort » que nous appelons de nos vœux.
- Le reproche que l'on peut formuler à l'égard de ce plan est surtout de ne pas prévoir le réseau de maintenance de proximité des équipements par des personnels spécialisés, formés à cette tâche. Cette difficulté est constante à tous les niveaux du système éducatif.



Mesures transitoires, le ministère lâche du lest

Lors du groupe de travail, le ministère a précisé les conditions dans lesquelles seraient appliquées les mesures transitoires d'inscription au concours et de stagiarisation à son issue.

Ainsi, à titre dérogatoire, peuvent se présenter aux concours externes 2010 :

- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité des concours externes 2009, selon les mêmes conditions de titre (licence au minimum)
- les candidats qui n'ont pu se présenter aux concours externes 2009, faute de places offertes, car la section ou l'option qui les intéressaient n'étaient pas ouvertes sur la session 2009 (ex : langues rares...)
- les candidats titulaires d'un M1
- les candidats inscrits en M1.

Dans tous les cas, les lauréats des concours seront nommés fonctionnaires stagiaires dès la rentrée de septembre 2010. Les candidats inscrits en M1, devront quant à eux justifier de l'obtention de leur M1 pour valider leur admission au concours.

Ces annonces constituent une avancée importante, notamment pour les candidats titulaires d'un M1. En effet, dans sa proposition initiale, le ministère envisageait de ne pas les stagiariser immédiatement et de leur garder le bénéfice du concours le temps qu'ils obtiennent leur M2, allongeant d'autant leurs études.

Devant l'opposition des organisations syndicales et aussi la mobilisation sur le terrain, le ministère vient de reculer.

Quel contenu pour l'année de stage ?

Pour le moment, nous ne savons pas encore quel sera le contenu de cette année de stage. Il existe deux options : maintien de l'année de stage telle que nous la connaissons actuellement ou mise en place de la nouvelle version (2/3 sur le terrain et 1/3 de formation). Cela doit faire l'objet de discussions dans les prochains groupes de travail. Pour le SE-UNSA, dans un souci de cohérence, le contenu doit être celui que l'on connaît actuellement puisque les lauréats auront préparé et passé des concours qui n'auront pas encore été modifiées...

A suivre.



Accompagnement éducatif : on démine !

Depuis son élection, le président Sarkozy s'est beaucoup occupé du sort des écoliers. Nouveaux programmes, aide personnalisée, semaine de 4 jours, suppressions de postes et promesse de la mise en place dans toutes les écoles d'un accompagnement éducatif censé marquer la fin des « orphelins de 16 heures ». Pour l'instant seules les écoles de l'éducation prioritaire sont concernées, la généralisation à toutes les autres était annoncée pour la rentrée 2009. Mais depuis quelques mois, un mutisme prudent s'est installé autour de cette généralisation ; ici ou là, des IEN ou des IA ont avoué ne plus être en mesure de financer toutes les interventions. Le SE-UNSA a donc interrogé le ministère, lequel estime " opportun, après consultations diverses, de prendre le temps de la respiration dans une réforme qui s'est mise en place très vite". Il ne s'agit pas d'un abandon mais d'une "respiration". Le ministère entend profiter de cette pause pour dresser un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées cette année. Il ne s'agit officiellement pas d'un problème de financement. Les raisons avancées pour surseoir à cette généralisation, sont assez peu crédibles. Pourquoi jugerait-il nécessaire de faire le bilan d'un dispositif dont il se félicite constamment ? Certaines remontées laissaient clairement apparaître des crédits insuffisants pour rémunérer tous les intervenants. Les enseignants du premier degré qui espéraient pouvoir « gagner plus » en « travaillant plus » ne verront donc rien venir l'an prochain. Sarkozy a sommé Darcos de « déminer » le plus possible : les EPEP sont au frigidaire, l'accompagnement éducatif en glaciation, etc... Dommage que les programmes de 2008 restent eux d'actualité...



Voie professionnelle : le ministère improvise, les lycéens et les enseignants trinquent !

Le SE-UNSA dénonce sans relâche l'improvisation qui caractérise la préparation de la rentrée 2009 et la mise en œuvre de la première année de la réforme de la voie professionnelle : DHG au rabais, impossibilité de mettre en œuvre dans des conditions positives l'accompagnement individualisé, collègues sacrifiés sur l'autel de la rationalisation des moyens, regroupements anti-pédagogiques d'élèves de sections différentes dans certains enseignements...

La liste est longue des procédés inadmissibles du ministère et des rectorats. On fait des économies sur le dos de ceux dont les parents ne bénéficient pas de puissants relais médiatiques et politiques !

Cerise sur le gâteau, l'institution de l'oral de contrôle à la session 2009 du baccalauréat professionnel : ce n'est pas le principe que les collègues rejettent mais bien les bricolages de dernière minute imposés par un ministre qui n'a rien compris à l'évaluation dans la voie professionnelle !

Violence : déferlement démagogique

Surfant sur l'émoi provoqué par la terrible agression d'une enseignante, Xavier DARCOS vient de proposer trois mesures qui, selon lui, seraient susceptibles d'enrayer les phénomènes de violence en milieu scolaire : la mise en place de portiques à l'entrée des établissements, la création d'une force mobile d'agents à disposition des rectorats et enfin une modification juridique permettant aux recteurs, aux corps d'inspections et aux chefs d'établissement d'exercer des fonctions d'officier de police judiciaire. Xavier DARCOS a choisi d'endosser le costume de ministre de l'intérieur en proposant un arsenal sécuritaire démagogique et inadapté qui ne résoudra en rien les actes de violence imprévisibles. L'acte éducatif est un travail patient mené par chaque enseignant au sein de sa classe. Il est fondé sur une donnée essentielle : la confiance entre le maître et ses élèves. L'École ne doit pas devenir le lieu du soupçon permanent et de la fouille systématique. Le traitement de la violence exige du temps, mais aussi des moyens. En s'obstinant à proposer, une fois encore, un projet de budget, marqué par un nombre de suppressions d'emplois jamais atteint dans l'Éducation nationale, le gouvernement s'acharne à priver les établissements d'autant d'adultes qui, chaque jour, par leur présence et leur vigilance, régulent les actes de violence ou d'incivilité.

Diplôme national du brevet

La réflexion est en route au ministère sur le diplôme national du brevet. Cela pourrait être une bonne nouvelle car, dans la logique du socle commun, il serait effectivement nécessaire de le revoir. Hélas, les premiers projets montrent qu'on en est loin. Faute d'affirmer clairement quelles doivent être les finalités du collège parce que, quand on ne veut pas choisir, on est condamné à concilier l'inconciliable, le nouveau DNB sera probablement une nouvelle usine à gaz additionnant des logiques contradictoires. Résultat probable des courses : les équipes devront se débrouiller sur le terrain pour faire le choix que les politiques n'auront pas voulu faire. Du coup, dans certains établissements, on privilégiera la logique du socle et de la validation des compétences, tandis que, dans d'autres, on fera semblant et que les seules évaluations qui compteront seront les notes chiffrées et les évaluations/classements. Bref, derrière la façade égalitaire, la différenciation non assumée des établissements continuera, davantage liée aux publics scolarisés qu'aux théories pédagogiques et éducatives.

Lettre au recteur

FOL Ardèche, Libre Pensée 07-26, FCPE 07, SNES-FSU 07, SNFOLC 26-07, CNT, Parti de Gauche 26 et 07, Unsa Education 07

Monsieur le Recteur,

Nous avons appris votre décision, dans le cadre de la « reconquête du mois de juin dans l'Académie de Grenoble », d'organiser plus largement encore que les années précédentes des examens délivrant des diplômes nationaux dans des établissements confessionnels privés. Il s'agit tout particulièrement des épreuves anticipées de français et des épreuves écrites pour le Baccalauréat général.

Sur le plan général, nous estimons que le Rectorat, comme partout en France, doit pouvoir assurer le déroulement de toutes les épreuves d'examens délivrant ces diplômes, dans des établissements publics.

Nous estimons également que les candidats, leurs familles, les examinateurs, sont en droit, d'exiger que les épreuves se déroulent dans des locaux « neutres », c'est-à-dire dépourvus de tout signe de nature religieuse.

C'est pourquoi nous vous demandons d'organiser tous les examens, et tout particulièrement les épreuves du Baccalauréat, dans des établissements publics, ou dans des locaux aménagés comme tels, conformément aux principes fondateurs de notre République laïque, et de faire en sorte que les surveillants et examinateurs accomplissent leur participation aux épreuves sous la seule responsabilité de chefs de centres fonctionnaires d'Etat.

Persuadés que vous comprendrez notre préoccupation, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond attachement au service public laïque d'enseignement, ainsi que l'expression de notre considération distinguée.



L'orientation au cœur de tous les débats

La situation des Emplois de Vie Scolaire, les EVS, représente une urgence pour cette fin d'année. 30 000 d'entre eux, recrutés sur des contrats aidés, vont se retrouver automatiquement au chômage, d'autant que l'accompagnement qui leur était dû, vu la dénomination de leur contrat de travail, n'a pas été dispensé. La majorité d'entre eux étant des contrats d'avenir, ils ont déjà connu la spirale du chômage et leur détresse en est d'autant plus grande. Une action est en cours.

Nos collègues adjoints et directeurs sont très préoccupés par la situation des EVS, comme par la problématique de l'avenir de leurs missions. J'en veux pour preuve les plus de 12 000 signatures déjà remontées sur la pétition nationale pour le seul SE-UNSA.

Ce nombre traduit bien une forme de plébiscite de l'assistance administrative et, par là-même, c'est une reconnaissance du bien-fondé de la signature de l'accord sur la direction d'école par le SE-UNSA. L'action s'est construite autour d'un collectif d'EVS.

Autre catégorie, mais différente des EVS, celle des Assistants d'Education, les AED. 73 000 AED. Leurs problèmes ne sont pas de même nature que ceux des EVS et les solutions à envisager sont donc différentes. La multiplicité des fonctions qu'ils occupent est en effet une réalité à prendre en compte, ainsi que la diversité de leurs situations. S'agissant des fins de contrat en juin, mécaniquement, elles concerneront un certain nombre de ces AED. Mais, combien ? Parmi eux, combien d'étudiants ? Combien ont préparé et passent des concours ? Malgré nos demandes répétées, nous n'avons aucune information précise par le ministère qui n'a fourni aucun indicateur fiable depuis 2004.

Le non recrutement de COP, ajouté à une multitude de nouvelles missions, et aux contraintes de l'offre de formation, ne permet pas aux experts qu'ils sont, de satisfaire les demandes qui émanent tant des jeunes, des équipes éducatives que des parents.

Le CIO apporte non seulement une information objective et gratuite, mais aussi un accompagnement individualisé. L'implantation territoriale par bassin offre également à l'utilisateur un service de proximité.

L'orientation tout au long de la vie est une réalité de plus en plus prégnante. Ainsi et dans le cadre du projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle, un article acte le fait que le droit à l'information et à l'orientation doit s'appliquer à tous, jeunes et adultes quel que soit le statut.

La volonté affichée du ministère de réaffirmer le rôle du service public dans ce domaine ne peut que nous satisfaire. Néanmoins, l'impact sur les services d'orientation et sur les missions des COP risque de ne pas être celui qui était escompté.

En confiant à P.Charvet, nouveau directeur de l'ONISEP, la mission politique de rendre à l'utilisateur l'orientation, X.Darcos jette à nouveau l'anathème sur les COP.

En effet, le nouveau directeur de l'ONISEP affirme que l'orientation n'est pas l'exclusive d'un corps de personnels spécialisés. En conséquence, il proposera à des enseignants volontaires de devenir des « référents Onisep » et ce, dès la prochaine rentrée.

La mise en place de la plate forme téléphonique dans l'Académie d'Amiens risque de montrer très vite ses limites. Si ce projet laisse apparaître une demande forte de l'utilisateur et tente de proposer une réponse publique à une concurrence galopante d'offices privés, il n'en demeure pas moins qu'aucun poste supplémentaire ne sera créé. L'afflux de rendez vous pris à l'issue de ces contacts laisse supposer une surcharge de travail pour les personnels des CIO.

Le Se-Unsa ne peut se satisfaire de tels projets, qui reposent essentiellement sur le volontariat individuel et non pas sur des moyens pérennes.

Elle a bon dos, la crise ...

Le chiffre est tombé : le budget 2010 devra acter la suppression de 34 000 emplois de fonctionnaires, un record inédit, pire encore que les 30 000 du budget actuel. Nous avons appris auprès du ministre Darcos que l'entrée en discussion avec l'Education nationale se fait sur la base de, tenez vous bien, moins 18 000 !!! C'est hélas très largement le scénario catastrophe que nous avons annoncé. De telles perspectives ont de quoi couper le souffle car cette ponction pour 2010 interviendrait dans une situation de poussée de la démographie scolaire, en école comme en collège, et alors que le Président de la République s'est engagé à un maintien des moyens au lycée... Les économies sur le recrutement ou sur les conditions d'exercice des professeurs stagiaires ne suffiront pas pour atteindre de tels chiffres. Il faudra sans doute trouver d'autres moyens d'économiser : les 2 ans massivement bien sûr, mais d'autres moyens encore qui ne pourront que rimer avec une dégradation généralisée des conditions de travail.



Représentativité

Les modifications apportées par la loi du 20 août 2008 sur la représentativité dans le privé sont bien porteuses d'effets radicaux. Ceux qui en auraient douté, auront eu les yeux dessillés avec les élections professionnelles qui ont eu lieu le 26 mars à la SNCF et ses 150 000 salariés, sous le régime de cette nouvelle loi. Nos camarades de l'UNSA Cheminots sont devenues les principales vedettes de ce scrutin qui les a vus progresser de 3,57 points et devenir ainsi la 2nde organisation de la SNCF, derrière la CGT et devant SUD et la CFDT qui avait intégré la FGAAC. Les secondes vedettes sont les perdants, en l'occurrence 3 anciens irréfragables, FO, la CGC et la CFTC qui, du coup, disparaissent de la SNCF, comme ils risquent aussi de disparaître demain aux élections de la seconde entreprise de transport en France, en l'occurrence la RATP.

Les effets de la nouvelle loi sur la représentativité peuvent aussi être paradoxaux. Depuis que la création d'un syndicat UNSA n'est plus synonyme d'assignation quasi-automatique devant les tribunaux, ce sont près de 300 sections syndicales UNSA qui ont ainsi été créées dans les entreprises depuis janvier. Dans ce développement, il faut voir un effet de la crise qui amène davantage de salariés à chercher les voies de l'action syndicale. Mais il faut aussi y voir l'attractivité de l'UNSA liée à la notoriété qu'elle se construit pas à pas.

Action



TOUS ENSEMBLE

POUR UNE GRANDE MOBILISATION LE 13 JUIN !

**Les Unions Départementales ardéchoises
CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC - CFE-CGC
appellent les salariés donner suite
aux mobilisations des 29 janvier, 19 mars, 1^{er} mai et 26 mai !!**